



174486 - Il lui demande plus que ce qui était convenu entre eux

question

L'année passée, j'étais allé effectuer un pèlerinage. Allah soit loué. Avant de payer les frais de voyage, j'ai demandé à celui qui a servi d'intermédiaire entre moi et l'agence de voyage de me loger durant mon séjours en terre sainte dans une chambre à deux pour mon épouse et moi-même. Il a donné son accord, à condition que je paie un surplus de 40 000. J'ai accepté et donné la somme convenue. A notre arrivée à Médine, l'intermédiaire m'a donné une chambre à deux. A La Mecque, le même intermédiaire m'a dit que je n'avais plus droit à une chambre à deux et que le surplus que j'avais payé concernait le séjours à Médine et qu'il fallait payer encore 40 000 pour le séjours à La Mecque. J'ai accepté de payer dès mon retour au pays la somme exigée. Il a approuvé cette solution et m'a donné une chambre à deux. J'étais avec un ami qui n'a pas pays un seul dinar mais qui a reçu une chambre à deux aussi bien à Médine qu'à La Mecque sans que personne ne lui ait demandé de payer un surplus. Je soupçonne l'intermédiaire de m'avoir exploité en me faisant payer une nouvelle fois (à La Mecque). Après mon retour et jusqu'au moment où je vous parle je n'ai pas payé ce qu'ils demandent (pour le séjours à La Mecque) sachant que la somme de 40 000 représente 26 % des frais du pèlerinage mineur.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si un accord a été conclu entre vous et l'intermédiaire à propos d'un surplus de 40 000 à payer pour votre hébergement durant votre séjours aux lieux saints dans une chambre pour deux personnes, l'intermédiaire a l'obligation de respecter l'accord conformément à la parole du Très-haut: **Ô les croyants! Remplissez fidèlement vos engagements.** (Coran,5:1) et à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Les musulmans sont liés par les conditions auxquelles ils souscrivent.** (Rapporté par Abou Dawoud,3594) et jugé authentique par al-Albani



dans Sahih Abou Dawoud.

Il n'est pas permis à l'intermédiaire en question d'exiger un surplus ni de dire que la première somme ne couvrait que le séjour à Médine étant donné que l'accord initial portait sur toute la durée du voyage.

Ce qui compte dans cette affaire, c'est la formulation de l'accord que vous avez conclu. Le fait pour l'intermédiaire de vous prendre de l'argent sans en faire autant avec un autre ne compte pas car chacun doit être traité en fonction de l'accord qu'il a signé. L'intermédiaire ou l'agence peut accorder un traitement de faveur à des pèlerins à l'exclusion d'autres. Si vous êtes sûr que l'accord couvrait toute la durée du voyage et couvrait les séjours à Médine et à La Mecque, vous n'êtes pas tenu de payer plus que ce que vous avez déjà fait. Le fait de donner votre accord pour le faire ne vous engage pas.

Allah le sait mieux.